



Projet spécifique à la section sportive scolaire RUGBY

Responsable au sein de l'établissement : Emmanuel STIVAL, professeur d'EPS et Brevet d'État 2^{ème} degré.

La section sportive rugby s'adresse à tous les élèves volontaires, garçons ou filles de la 5^{ème} à la 4^{ème} souhaitant pratiquer le Rugby au collège, en plus de l'enseignement obligatoire d'EPS.

Les objectifs

La section sportive a pour objectifs de permettre aux élèves de développer :

- La capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant que le simple loisir.
- La capacité à prendre confiance dans son potentiel, de voir les effets bénéfiques d'un travail régulier et approfondi.
- La capacité à contrôler et maîtriser son engagement afin de s'intégrer et progresser dans un groupe, d'assurer la sécurité des adversaires et de ses partenaires.
- La capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser (interclasses, compétition UNSS)
- La capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires.
- Les aptitudes à arbitrer ou à juger (connaissance du règlement de l'activité pratiquée).

Organisation

L'horaire rugby se découpe en 3 parties :

Une séquence d'1H30 par semaine (en général de 11H30 à 13H00), spécifique aux élèves de la section, une autre d'1H00 (en général de 13H00 à 14H00) en commun avec les élèves inscrits à l'association sportive auxquelles viennent s'ajouter les compétitions UNSS certains mercredis après-midi.

Installations

Nous bénéficions des installations de la communauté de commune pour ce qui est des terrains en herbe et celles de la municipalité de Trévoux pour le dojo. Ces installations se situent à moins de 5 minutes à pied du collège.

Afin d'enrichir et développer la section sportive, une convention a été signée avec le club de Trévoux pour des interventions ponctuelles d'un éducateur, ainsi qu'une visite annuelle d'un cadre technique de la fédération française de rugby.

Les modalités d'évaluation

Les évaluations trimestrielles seront effectuées lors des rencontres UNSS tant pour le niveau de pratique (individuelle ou collective sur 10 pts) que pour l'obtention du diplôme d'arbitrage (district ou départemental UNSS sur 4 pts). Une part sera réservée pour l'investissement positif au sein du groupe dans une activité qualifiée de collective (participation et concentration lors des séances, autonomie lors des exercices, gestion du matériel, ... sur 6 pts)

Inscription

Les élèves souhaitant s'inscrire à la section doivent prendre contact avec M. STIVAL, professeur d'EPS au collège afin de formuler leur motivation. Les élèves inscrits sont tenus d'être présents aux entraînements et de participer régulièrement aux compétitions.

Matériel

Le collège met à disposition une tenue complète chaque début d'année scolaire, à rendre en fin d'année (crampons, chaussettes, short et maillot).

Le collège prend en charge la réservation et le financement des transports sur chaque lieu de compétition.

Les parents doivent s'acquitter de l'inscription à l'association sportive pour les rencontres UNSS (25€).

Les parents prennent en charge la consultation pour les certificats médicaux (cf. paragraphe suivant).

Certificats médicaux

Après leur inscription, les élèves devront fournir deux certificats médicaux d'aptitude, l'un établi par un médecin généraliste, l'autre par un médecin du sport.

Emmanuel STIVAL, le professeur responsable, Benoît ODEN, le Principal